

Incidents critiques signalés au ministère de la Santé, des Aînés et des Soins de longue durée du Manitoba		
Période	Du 1 ^{er}	janvier 2025 au 31 mars 2025
Exercice financier pendant	Gravité de la lésion	Description
2024-2025	Grave	Une personne cliente a subi une fracture à la suite d'une chute.
2024-2025	Décès	L'état de santé d'une personne soignée s'est gravement détérioré, ce qui a entraîné son décès. Les possibilités de diagnostic et d'intervention en amont n'ont pas été saisies.
2024-2025	Grave	Une personne soignée a subi des complications secondaires à une procédure, ce qui a nécessité une intervention d'urgence.
2024-2025	Grave	En raison de lacunes dans les procédures, une analyse diagnostique n'a pas été menée et une possibilité de traitement n'a pas été saisie.
2024-2025	Grave	L'état de santé d'une personne soignée s'est gravement détérioré. Les possibilités de diagnostic et d'intervention en amont n'ont pas été saisies.
2024-2025	Grave	L'état de santé d'une personne soignée s'est détérioré, ce qui a nécessité un niveau de soins plus élevé. Les possibilités de prévention en amont n'ont pas été systématiquement saisies.
2024-2025	Décès	Une chute est survenue en raison d'un manque de surveillance.
2024-2025	Grave	Une personne cliente s'est gravement brûlée au contact d'une plinthe chauffante.
2024-2025	Grave	Une personne soignée a été admise à l'hôpital en raison de la prescription d'une dose médicamenteuse non appropriée.
2024-2025	Grave	Une personne résidente s'est blessée. Les possibilités d'atténuation des risques de blessures n'ont pas été entièrement saisies.
2024-2025	Grave	L'état de santé d'une personne soignée s'est aggravé à la suite de la prise d'un médicament, ce qui a nécessité une intervention médicale.
2024-2025	Grave	Une dose médicamenteuse non appropriée a nécessité des interventions additionnelles.
2024-2025	Grave	Une plaie de pression de stade 3 est apparue chez une personne résidente alors qu'elle était prise en charge.
2024-2025	Grave	L'état de santé d'une personne soignée s'est gravement détérioré à la suite d'une sédation, ce qui a nécessité une hospitalisation prolongée.
2024-2025	Grave	L'état de santé d'une personne soignée s'est gravement détérioré. Les possibilités d'intervention n'ont pas été entièrement saisies.
2024-2025	Grave	Une complication est survenue durant une intervention, ce qui a nécessité une deuxième intervention.
2024-2025	Grave	Une personne soignée n'a pas reçu la médication qu'elle aurait dû recevoir pendant un séjour à l'hôpital, ce qui a entraîné une grave détérioration de son état de santé et une hospitalisation prolongée.
2024-2025	Grave	Une personne cliente a subi une fracture à la suite d'une chute.
2024-2025	Décès	L'état d'une personne cliente s'est cliniquement détérioré après un retard d'évaluation diagnostique.
2024-2025	Grave	Une personne soignée s'est gravement mutilée après avoir accédé à des services de soins de santé.
2024-2025	Décès	L'état de santé d'une personne soignée s'est gravement détérioré. Bien que des évaluations aient été menées, les possibilités de consultation et de traitement en amont n'ont pas été saisies.
2024-2025	Grave	Des lacunes dans la gestion des médicaments administrés à une personne recevant des soins de suivi ont eu des répercussions négatives.
2024-2025	Décès	L'état de santé d'une personne soignée s'est gravement détérioré, ce qui a entraîné un décès. Les possibilités de diagnostic et d'intervention en amont n'ont pas été saisies.
2024-2025	Décès	L'état de santé d'une personne soignée s'est gravement détérioré. Les possibilités de gestion du cas n'ont pas été saisies.
2024-2025	Décès	L'état de santé d'une personne soignée s'est gravement détérioré. Les possibilités d'intervention en amont n'ont pas été entièrement saisies.
2024-2025	Décès	L'état de santé d'une personne soignée s'est cliniquement détérioré. Les possibilités de détection et d'intervention en amont n'ont pas été entièrement saisies.
2024-2025	Grave	Une personne soignée a subi des complications secondaires à une intervention médicale.
2024-2025	Grave	L'état de santé d'un patient s'est gravement détérioré. Le personnel soignant s'en est rendu compte; cependant, les possibilités de consultation et d'intervention en amont n'ont pas été saisies.
2024-2025	Grave	Une personne résidente a subi une détérioration des tissus cutanés, ce qui a nécessité un niveau de soins et d'intervention plus élevé. Les possibilités d'intervention en amont n'ont pas été saisies.
2024-2025	Grave	L'état de santé d'une personne soignée s'est cliniquement détérioré, ce qui a nécessité un niveau de soins plus élevé. Les possibilités de détection et d'intervention en amont n'ont pas été saisies.
2024-2025	Grave	Une personne cliente a subi une fracture à la suite d'une chute.
2024-2025	Grave	L'état de santé d'une personne soignée s'est cliniquement détérioré après la prise d'un médicament d'ordonnance.